



FEDERATION LUXEMBOURGEOISE
DE TIR AUX ARMES SPORTIVES

✉ 3, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

Luxembourg, le 26 avril 2021

A NOS SOCIÉTÉS - MEMBRES

**Nouvelles recommandations Covid19-Pandémie valables du 26
avril au 15 mai 2021**

Les activités sportives en salle et en plein air sont à nouveau autorisées sous certaines conditions dont vous trouverez les détails énumérées dans les circulaires du Ministère des Sports et de la Santé ci-jointes.

Les principaux changements sont :

- Des manifestations sportives (entraînement et compétitions) peuvent également être organisées à nouveau, mais doivent se dérouler à huis clos et en observant une distanciation physique de 2m entre les différents acteurs.
- D'une manière générale une superficie de 10m² par personne doit être respectée
- Les sportifs et encadrants désireux de participer à une compétition doivent présenter le résultat négatif soit d'un test rapide, soit d'un test PCR réalisé moins de soixante-douze (72) heures avant le début de la compétition. Le nombre de personnes pouvant participer à une manifestation sportive est fixé à un maximum de 100 personnes (encadrants inclus)

Tout en espérant qu'une reprise sans restrictions sera possible en automne, nous vous présentons nos salutations sportives les meilleures.

Pour les CTC/CTP

Romain Gross
Président CTC

Jeff Wagner
Président CTP